

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70114  
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
Z.A.E.C. Aliénation de  
terrain au profit de  
M. BRIGNONNE.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 22  
Nombre de votants 27

6

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*  
le *quatorze septembre* à *18* heures *30*  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. *Pierre LIS, Maire*

Etaient présents : MM. *LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR,*  
*BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MAULIN, POUGET, MAURELLET,*  
*BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTEAU, TAP, Mme TACQUET,*  
*MM. CABAL, PELLETIER.*

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *Melle FOUCHÉ par M. LIS*  
*M. DUFEIL par M. MAURELLET*  
*M. MONTRON par M. POUMAILLOUX*  
Absents : MM. *M. PAPEAU par M. GUICHAOUA*  
*M. VIAUD par M. PELLETIER*

M. *PELLETIER*

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN Dispose de parcelles de terrains  
dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. BRIGNONNE François, commerçant, demeurant à ROYAN  
16 rue Louis de Foix, vient de manifester son intention  
de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle  
de terrain, cadastrée section CI, lieudit "Derrière le  
Pont", pour une superficie de 1.500m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée  
à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date  
du 26 Juin 1979, le prix de cession fixé à 25 F. H.T. le  
mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de  
se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite  
parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. BRIGNONE François  
le 26 Juin 1979,

Vu l'avis favorable émis par la Direction des Services  
Fiscaux de la Charente-Maritime le 13 Juillet 1979,

Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales  
"Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement,  
Travaux" et "Finances".

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implanta-  
tion de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant  
par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de  
l'aliénation au profit de M. BRIGNONE François, demeurant à  
ROYAN, 16 rue Louis de Foix, d'une parcelle de terrain d'une  
superficie de 1.500m<sup>2</sup> (mille cinq cents mètres carrés),  
cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant  
le prix unitaire de vingt cinq francs (25F.) hors taxes le mètre  
carré, soit un prix global et forfaitaire de TRENTE SEPT MILLE  
CINQ CENTS FRANCS (37.500F.) hors taxes, qui sera réglé par  
moitié, soit DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS (18750 F.)  
comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir, et  
l'autre moitié soit DIX HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS  
(18.750 F.) avant le 1er Juillet 1980 dernier délai, avec  
intérêts au taux légal à compter de la signature de l'acte.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude  
de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera  
perçue par la Ville de ROYAN Au titre du Budget Primitif 1979  
chapitre 908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

